



COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE- VIENNE



Secrétariat Général	Compte rendu de la réunion des secrétaires	Limoges, 03/10/2023
Réunion du Vendredi 29 Septembre 2023	Lieu : Limoges Maison des Sports	Début de séance : 18h30
Président de séance : Patrick Pelletier-Puel	Secrétaire de séance : Guylaine LARRAUD	
Présents : Pour le comité de Basket : Claire CHAMPEAU (secrétaire du comité), Dorothée GIRAUD (présidente de la commission sportive), Valérie JEAN-BAPTISTE (présidente de la commission mini basket), Guylaine LARRAUD (secrétaire Générale), Christophe NOUHAILLAGUET (président de la commission des officiels), Clément OUZEAU (président de la commission fair play), Eric PARTHONAUD (répartiteur), Patrick PELLETIER-PUEL (président), Danièle SILLONNET (vice-présidente et présidente de la commission technique). Pour les clubs : cf liste d'émargements		
Excusés : Aix BC Val de Vienne, Feytiat Basket 87, St Germain Basket Club, Limoges CSP, Limoges ABC en Limousin et Monts de Chalus Basket		

1) **PRESIDENT « Patrick PELLETIER-PUEL »**

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des clubs.

Il présente Claire Champeau la nouvelle secrétaire du comité et donne les nouveaux horaires d'ouverture de La Maison Du Basket :

Lundi au Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h00

Vendredi : 08h30-12h30

La parole est donnée aux différents présidents de commission présents

2) **CDO « Christophe NOUHAILLAGUET » et « Eric PARTHONNAUD »**

Formation des arbitres :

A l'heure actuelle 25 inscrits répartis sur 15 clubs.

Pour information 29 clubs devraient fournir au moins 1 arbitre.

Amende de 250 euros pour les clubs n'ayant aucun candidat passant l'examen final de la formation d'arbitre départemental.

S'il y a assez d'inscrits il sera proposé aux candidats la possibilité de faire la formation sur une semaine au mois d'Octobre. Un mail sera envoyé dès la clôture des inscriptions.

Fautes techniques :

Catégorisées en 2 types :

G1 = comportement du joueur (5 cas)

G2 = faits de jeu

3 G1 = ouverture d'un dossier disciplinaire + proposition d'arbitrer deux matchs désigné par la CDO à la place d'un week-end de suspension.

2 G2 + 2 G1 = ouverture d'un dossier disciplinaire

La nouvelle version d'e-Marque prend en compte cette nouvelle règle.

Répartiteur :

Mail envoyé au club les mardis soirs afin de les informer des matchs non couverts le week-end qui suit.

La PRM et la PRF sont à couvrir obligatoirement. En revanche s'il y a un problème deux fois de suite avec une équipe pré-régionale elle ne sera plus couverte.

Les arbitres officiels qui sont également joueurs ont des devoirs et des obligations envers la CDO.

La priorité est à donner à l'arbitrage pour le comité.

Un club qui a des arbitres officiels doit les laisser arbitrer pour le comité sinon il ne sera plus couvert = donnant/donnant.

3) FAIR PLAY « Clément OUZEAU »

Mise en place du « comité citoyen » sur les matchs du championnat de PRM.

Cela consiste en un avant match tourné vers le Fair Play et la lutte contre les incivilités.

Tous les clubs ayant une équipe en PRM vont être contactés afin d'organiser cette opération en collaboration avec le comité lors d'un match à domicile de cette équipe.

En cours de saison si certains clubs ont des problèmes récurrents d'incivilités sur d'autres catégories, d'autres championnats, cette opération pourra être mise en place soit à la demande du club lui-même soit à la demande du comité.

Challenge du Fair Play

Nous revenons à l'ancienne formule, ce sera un club qui sera récompensé et non plus une équipe.

Par contre une équipe sénior masculine **ou** féminine qui aura réalisé une saison parfaite se verra récompensée.

4) C.S.D Commission sportive « Dorothee GIRAUD »

- Les dérogations doivent être faites **minimum 21 jours avant la date du match concerné** (sur les règlements c'est 25 jours) dans un délai de 15 jours la commission sportive valide d'office les dérogations car il y a un impact sur la désignation des arbitres.

S'il y a un problème dans les 15 jours précédents le match = envoi d'un mail ou appel à la commission sportive.

- Le délégué de club doit être majeur.
 - Le délégué Fair Play est différent du délégué de club et peut être une personne non licenciée. Il est non obligatoire.
 - Pensez au nettoyage régulier des matchs mémorisés sur e-marque = ralentissement des PC.
 - Rappel : la mi-temps de la catégorie U13 est de 5 min.
 - En début de saison un récapitulatif des erreurs relevées sur e-marque est envoyé aux clubs et ceci afin qu'ils informent les personnes concernées.
- Afin d'éviter les erreurs grossières des saisies manuelles (n° de licence erroné, erreur de prénom ...) vous pouvez ajouter une fonction d'officielle dans FBI à vos OTM réguliers.
Il faut aller sur la licence de la personne concernée, onglet « officiel » :

NAQ0087032
usobasket87@gmail.com

FFBB

FBI 2023-2024

Organismes Licences Compétitions Administrations Editions Jeunesse

Licence - 200000003907821 - JH802974 - LARRAUD
Guylaine - 03/02/1988

PRÉCÉDENTE SUIVANTE

Généralités Officiel Diplômes Entraîneur Sanctions Historique

Partie identitaire

Et ensuite faire « ajouter une fonction » dans le pavé « historique des fonctions » :

Ville *
87520 - ORADOUR-SUR-GLANE

Adresses trouvées par le système de cartographie *
5 Allée Saint-Martial, 87520 Oradour-sur-Glane, France

Tel. Portable
0688333357

Tel. Domicile

Tel. Professionnel

CHERCHER L'ADRESSE

Historique des fonctions

AJOUTER UNE FONCTION

Action	Type d'officiel	Niveau	Recyclage	Date de début	Date de fin	Groupement	St
✖	OTM - Officiel de Table de Marque	CLUBF - Club en formation	12/07/2023	01/09/2022		NAQ0087032 - US ORADOUR B.B.	NA - U: OR B.B

Médical

Dernier ECG Effort

Dernier ECG repos

Historique des attestations

5) Commission Technique « Danièle SILLONNET »

Création d'une adresse mail spécifique à la commission technique :
commissiontechniquecd87@gmail.com

Pour les camps proposés pendant les vacances d'été il faut s'inscrire très rapidement, la saison dernière ils étaient compets dès le 15 Juin et beaucoup de jeunes ont été refusés.

La commission technique gère les formations jusqu'au BF Jeunes au-delà il faut s'adresser à la ligue.

6) MINI BASKET « Valérie JEAN BAPTISTE »

- Il y aura bien des matchs le samedi 9 Décembre
- Les feuilles de match sont à envoyer le dimanche soir au plus tard (sms ou mail)
- Le compte rendu de la réunion de mercredi 27 Septembre concernant le championnat U11 sera envoyé ce week-end.
- C'est la commission mini-basket qui se charge des convocations aux plateaux U11 jusqu'au mois d'Avril, merci d'y répondre même si c'est par la négative car d'autres clubs pourraient être convoqués en remplacement. Après le mois d'Avril place aux tournois organisés par les clubs.
-

7) Secrétaire Générale "Guylaine LARRAUD"

Le site internet du comité est en cours de mise à jour, beaucoup de choses ont déjà été faites, il a également été relooké.

Une mise à jour du calendrier des événements organisés par le CD87 va être faite (en annexe de ce compte rendu) : changement de la date de l'Assemblée Générale du Comité 28 Juin au lieu du 29 Juin initialement prévu (AG de la Ligue à cette date).

En cas de doute sur l'adresse mail à laquelle envoyer vos demandes employez l'adresse mail secretairegeneralecd87@gmail.com, vos messages seront transférés vers les personnes concernées.

Pour les licences les demandes sont à envoyer à licence0087@ffbb.com

8) Questions diverses

Règlement des frais d'arbitrage pour les arbitres non officiels (arbitres clubs) :

Il est rappelé que le comité de Basket de la Haute Vienne était le seul comité qui fixait jusque là les indemnités pour les frais d'arbitrage des arbitres non désignés par la CDO. Ce n'est pas autorisé.

Ce sont donc maintenant les clubs qui décident en interne de la gestion de ces indemnités.

À la suite d'un échange de mails entre les clubs un consensus a été trouvé : **chaque club paye ses arbitres clubs à domicile** qu'il y en ait un ou deux, et donc **à l'extérieur seuls les arbitres officiels désignés par la CDO sont payés à égalité par chaque équipe.**

En résumé :

	Règlement arbitres clubs (non désignés par la CDO)	Arbitres officiels
Equipe qui reçoit	100 %	50 %
Equipe qui se déplace	0 %	50%

Le cas des clubs qui se déplacent beaucoup en Creuse où tous les matchs sont couverts par des arbitres officiels a été soulevé. Il leur a été conseillé de se mettre en relation avec les présidents des clubs creusois afin de leur expliquer la situation et d'essayer de trouver un accord sur le règlement des frais d'arbitrage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H00

Le Président du Comité
Patrick PELLETIER-PUEL



La Secrétaire Générale
Guyline LARRAUD

